Province de Luxembourg VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 26** novembre 2020 à 20 heures 00, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville ainsi que par lien numérique et aux conditions suivantes :

- -Respect des distances sociales,
- -Port du masque obligatoire pour le public
- -Désinfection obligatoire des mains à l'entrée.

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2020
- 2. Assemblée Générale ordinaire du 09 décembre 2020 de l'Intercommunale IMIo Décisions
- 3. Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2020 VIVALIA Décisions
- Assemblée générale du 17 décembre 2020 SOFILUX Décisions
- Assemblée générale du 17 décembre 2020 ORES Assets
 Décisions
- 6. Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale IDELUX Finances du 16 décembre 2020 Décisions
- 7. Assemblée Générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Projets Publics du 16 décembre 2020 Décisions
- 8. Assemblée Générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Eau du 16 décembre 2020 Décisions
- Assemblée Générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Développement du 16 décembre 2020 -Décisions
- 10. Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale IDELUX Environnement du 16 décembre 2020 Décisions
- 11. Budget 2021 de la Fabrique d'Eglise de Muno Approbation

- 12. Octroi chèques cadeaux 2020
- 13. Octroi Subside complémentaire 2020 ADL Florenville
- 14. Octroi Subside 2020 à l'ASBL Syndicat d'initiative de Florenville-sur-Semois
- 15. Octroi subside exceptionnel "les copains d'abord"
- Redevance sur la location de barrières de sécurité et/ou du matériel de signalisation - Exercice d'imposition 2021
- Demande Parc Naturel de Gaume soutien candidature -Appel à projet Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat
- 18. Renon location de terre à Chassepierre
- 19. Convention faisabilité 2020 maison de village à Sainte-Cécile - Ratification décision du Collège du 17/11/2020

Communication(s)

20. Paiement mandat n° 1328/2020 délibération du 29/10/2020

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre f.f.,

Réjane STRUELENS

Yves PLANCHARD